

Depuis plusieurs années, des multinationales canadiennes ont été mêlées à de graves violations des droits humains et à d'importants préjudices écologiques à travers le monde. Parmi ces abus, mentionnons les **meurtres**, la **violence sexuelle**, la **contamination de l'eau**, l'**accaparement des terres** et le **travail forcé**. Les collectivités et les travailleurs et travailleuses qui subissent ces préjudices sont souvent dans l'impossibilité d'avoir accès à la justice ou à des recours.

Le Canada est soumis aux obligations internationales de protéger, de respecter et de faire appliquer les droits humains. Ceci comprend l'obligation de prévenir les violations des droits humains et des travailleurs et travailleuses par des acteurs non étatiques, comme les entreprises canadiennes dans l'exercice de leurs activités à l'étranger. Toutefois, le Canada n'a pas adopté les lois et les politiques nécessaires pour assumer ces obligations, en comptant plutôt sur des mesures volontaires ou des déclarations qui n'ont pas permis de mettre fin aux abus des entreprises.

Le Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises demande aux partis politiques fédéraux de faire connaître leur position sur la responsabilité des entreprises pour les sociétés canadiennes dans l'exercice de leurs activités à l'étranger.

- 1 Est-ce que votre parti appuie pleinement l'adoption d'une **loi sur la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de la personne et d'environnement**? Une telle loi exige que les entreprises décèlent et préviennent tous les cas de violation des droits de la personne et y remédient, et prévoit une responsabilité lorsque les entreprises causent des préjudices dans leurs activités mondiales (filiales et chaînes d'approvisionnement).¹
- 2 Accorderez-vous à l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) l'indépendance et le pouvoir d'exiger la production de documents et d'obliger des personnes à témoigner? Veillerez-vous à ce que son bureau dispose de ressources suffisantes pour mener des enquêtes efficaces sur les allégations de violation des droits de la personne en lien avec des entreprises canadiennes qui exercent des activités à l'étranger?²

Veillez faire parvenir vos réponses à agilchristblackwood@cna-rcrce.ca au plus tard le 14 avril 2025.

1 Le [modèle de législation](#) du RCRCE offre une base pour enchâsser ces obligations dans la loi. [Plus de 50 000 canadien-ne-s](#) ont signé une pétition demandant qu'une telle loi soit adoptée.
2 Pour en savoir plus, lisez la [soumission](#) du RCRCE sur l'examen quinquennal du bureau de l'OCRE.